Office Public
Plaine
Commune
Habitat

infos LOCATAIRES

Août 2020

www.oph-plainecommunehabitat.fr
plainecommune.habitat @PlaineCoHabitat

Durant l'été, pas de repos pour la maintenance du patrimoine !

Les équipes de l'Office et les entreprises sont restées à pied d'œuvre tout l'été pour poursuivre la programmation des chantiers. Zoom sur les interventions sur le réseau de chauffage, propices en cette période estivale et à la veille de la remise en chauffe du patrimoine.

Remplacement des colonnes de chauffage

Lancés début juillet, ces travaux de **remplacement des colonnes montantes** du réseau de chauffage, au 1 rue Walter à Saint-Denis, viennent de s'achever. L'an dernier, ce sont 5 importantes fuites sur ce réseau qui ont été identifiées et qui ont perturbé son bon fonctionnement. Cette intervention prioritaire permettra aux familles de profiter d'un meilleur confort de chauffe, dès le mois d'octobre prochain. L'opération s'inscrit dans la perspective de la réhabilitation thermique et s'est élevée à 60 000 €.

Calorifugeage du réseau en caves

Le secteur Barbusse, à La Courneuve, a bénéficié d'importants travaux de calorifugeage en caves, engagés durant le confinement et qui se sont achevés fin juillet. La technique consiste à poser **un isolant thermique sur les tuyaux de chauffage et d'eau chaude sanitaire** pour, là encore, améliorer le confort de chauffe, tout en limitant la déperdition d'énergie.

Équilibrage du réseau de chaleur

À Saint-Denis, du côté de la résidence pour personnes âgées « Ambroise Croizat » et du bâtiment 6 à La Saussaie, ce sont des interventions d'équilibrage du réseau de chaleur qui sont en cours pour une fin fixée à la mi-septembre. En ajustant le débit de chauffage, **l'Office permet d'offrir à tous les locataires un même niveau de chauffe.** Ceci permet également **une meilleure maîtrise des consommations et des économies d'énergie**. Coût de l'intervention : 150 000 €.

Covid-19, le virus est toujours là !

En cette rentrée, poursuivons notre vigilance et le respect des gestes barrières.

Portez obligatoirement un masque lors de votre visite (en loge, en agence et au siège).

Soyez seul lors de votre venue.

Gardez une distance d'un mètre.

Utilisez le gel hydroalcoolique en entrant.

Privilégiez le contact téléphonique.

Pour votre protection, nos locaux continuent d'être nettoyés et désinfectés de façon régulière.

Bonne rentrée !

Une baisse de revenus liée au confinement :

Action Logement peut vous verser 150 € par mois

Confronté à une baisse importante de revenus liée à la crise de Covid-19 ? Il est encore temps de profiter de l'aide forfaitaire mensuelle de 150 €, proposée par Action Logement. Une seule aide peut être attribuée par foyer, sous conditions et pour une durée de 2 mois, soit 300 € maximum.

Qui peut en bénéficier ?

- **Les salariés du secteur privé** (quelle que soit l'ancienneté et la nature du contrat de travail) avec des revenus inférieurs à 1,5 Smic (soit 1828,50 € nets/mois). Les revenus doivent avoir diminuéd'au moins 15 % à la suite de mesures de chômage partiel ou d'une hausse significative des dépenses.
- **Les demandeurs d'emploi** depuis février 2020 et issus du secteur privé ou qui devaient être embauchés dans ce secteur.

Comment en bénéficier ?

- S'adresser à son employeur
- Ou faire sa demande sur https://aide-urgence.actionlogement.fr

- Pour un accompagnement gratuit et confidentiel, contactez le **09 70 800 800**.

ATTENTION : la demande doit être faite dans les 3 mois, suivant la première baisse de revenus.

Rejoignez nos équipes !

Plaine Commune Habitat recrute :

- **Assistant chargé de mission constructions neuves H/F en alternance**
- **Assistant juridique marchés publics H/F**
- **Chargé de développement RH H/F**
- **Assistant administratif RH H/F en CDD**
- **Gestionnaire paie H/F**
- **Conseiller en économie sociale et familiale H/F en CDD**
- **Responsable de gestion territoriale H/F**
- **Assistant administratif H/F**
- **Gardien d'immeubles H/F**
- **Chargé de contentieux H/F**

Pour postuler, adressez votre CV et votre lettre de motivation à recrutement@plainecommunehabitat.fr ou sur le site internet oph-plainecommunehabitat.fr, rubrique : rejoindre nos équipes.

RÉPARATIONS LOCATIVES

Un guide, pour vous aider à y voir plus clair !

En tant que locataire, vous êtes responsable de votre logement et de son entretien, pendant toute la durée du bail. C'est le décret n°87-712 du 26 août 1987 qui décrit précisément l'entretien et les réparations à assurer par les locataires et ceux qui incombent à l'Office.
Pour y voir plus clair, un guide est à votre disposition auprès de votre gardien, en agence et sur le site internet de Plaine Commune Habitat. Consultez-le régulièrement. En cas de doute, rapprochez-vous de votre gardien.

Plaine Commune Habitat ■ CS2001 ■ 5 bis, rue Danielle Casanova, 93207 Saint-Denis Cedex ■ Tél. : 01 48 13 61 00 ■ www.oph-plainecommunehabitat.fr plainecommune.habitat @PlaineCoHabitat
■ Directeur de la publication : Sébastien Longin ■ Rédaction en chef : Adel Ait Oulahyan ■ Photographie : DR ■ Impression : PSD ■ Diffusion : 19 000 ex.